



Pibrac

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par DCM du 08 avril 2003

2^{ème} & 3^{ème} Révision simplifiée

1 – DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

Dossier approuvé par
Délibération du Conseil de Communauté
du 09 juillet 2009



Délibération n° 2008-12B-ADU-12

Prescription de la révision simplifiée n°2 du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac

L'an deux mille huit le douze décembre à neuf heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	73
Présents :	55
Procurations :	13
Date de convocation :	3 décembre 2008

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aucamville	M. Gérard ANDRÉ	M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY	Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT	
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON	
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE	
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	
Fonbeuzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	M. Henri MILHEAU
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pibrac	M. Robert BON	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO	M. Robert ARTÉRO
Seilh	M. Guy LOZANO	
Toulouse	Mme Nicole BELLOUBET Mme Michèle BLEUSE M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. Pierre COHEN Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND	

	M. Jean-Michel FABRE M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwan Monthubert M. Etienne MORIN Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN M. Jean-Charles VALADIER	
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS	
L'Union	M. Georges BEYNEY	Mme Nadine MAURIN
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaires	Pouvoir à
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	M. Jean-Pierre VERGÉ
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Cugnaux	M. Pierre GUERIN	M. Philippe GUERIN
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Monique DURRIEU M. Philippe GOIRAND M. Pierre LACAZE Mme Dominique PY	M. Pierre COHEN Mme Michèle BLEUSE M. Joël CARREIRAS M. Antoine MAURICE M. François BRIANÇON M. Bernard MARQUIÉ M. Stéphane COPPEY Mme Martine CROQUETTE Mme Erwan Monthubert
L'Union	M. Henri LEVRAT	Mme Nadine MAURIN

Délégués titulaires excusés

Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS
Toulouse	Mme Maryse JARDIN LADAM Mme Saliha MIMAR Mme Claude TOUCHEFEU Mme Zohra ZINA-RAGGOUA

Délibération n° 2008-12B-ADU-12

**Prescription de la révision simplifiée n°2 du PLU du Grand
Toulouse, commune de Pibrac**

Exposé

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pibrac, approuvé le 8 avril 2003, nécessite de faire l'objet d'une adaptation qui relève de la procédure de la révision simplifiée conformément aux articles L. 123-13 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Ce projet porte sur une modification du périmètre d'un « Espace Boisé Classé à protéger ou à créer ». L'objectif de ce déclassement est de permettre la réalisation par le diocèse, sur des terrains lui appartenant, d'un bâtiment d'accueil du public en lieu et place de préfabriqués dégradés.

Il est précisé que, conformément à l'article L.300-2 et R 123.21-1 du Code de l'Urbanisme, une concertation du public sera ouverte pendant toute la durée d'élaboration du projet et jusqu'à l'approbation de ce projet par le Conseil de Communauté.

Le Maire de la commune de Pibrac sera invité à participer à l'examen conjoint prévu par l'article L. 123-18 du Code de l'Urbanisme.

Préalablement à l'approbation du projet de révision simplifiée n°2, le projet de PLU sera soumis pour avis au Conseil Municipal de la commune de Pibrac.

A l'issue de la concertation, Le Président du Grand Toulouse présentera le bilan en Conseil de Communauté qui en délibérera.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants et l'article L.300-2

Vu les articles L. 123-13 et L. 123-19 dudit Code de l'Urbanisme

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents en tenant lieu,

Considérant que la révision simplifiée du PLU de Pibrac est nécessaire afin de permettre la réalisation d'un bâtiment d'accueil diocésain,

Considérant que le projet de construction bien que situé dans un périmètre « Espace Boisé Classé » ne compromet pas le boisement existant,

Considérant que cette révision ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,

Vu l'avis favorable du Bureau du 21 novembre 2008,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De lancer la 2ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pibrac conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L. 123-13 et L.123-19,

Article 2

D'engager la concertation du public prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme avec les modalités suivantes :

- mise à disposition d'un dossier descriptif déposé au siège du Grand Toulouse et en mairie de Pibrac. Ce dossier présentera les objectifs de la révision simplifiée. Il sera accompagné d'un registre afin que le public puisse y consigner ses observations éventuelles,
- information par voie de presse, affichage ou tout autre moyen jugé utile.

Article 3

De notifier la présente délibération aux personnes publiques mentionnées aux articles L. 121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Monsieur le Président du Syndicat mixte d'étude de l'agglomération toulousaine (SMEAT), chargé du S.C.O.T.
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo- SMTIC)
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT),
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,

La présente délibération sera également notifiée aux personnes publiques mentionnées ci-après au titre de l'article L. 123-8 du Code de l'Urbanisme :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Muretain
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Hers et Garonne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Axe Sud,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Save et Garonne,
- Monsieur le Maire de Pibrac
- Monsieur le Maire de Mondonville
- Monsieur le Maire de Cornebarrieu
- Monsieur le Maire de Colomiers
- Monsieur le Maire de Plaisance-du-Touch
- Monsieur le Maire de Léguevin
- Monsieur le Maire de Brax
- Monsieur le Maire de Lasserre
- Monsieur le Maire de Lévignac
- Monsieur le Maire de Lespinasse
- Monsieur le Maire de Saint-Jean
- Monsieur le Maire de Montrabé
- Monsieur le Maire de Mondouzil

- Monsieur le Maire de Mons
- Monsieur le Maire de Flourens
- Monsieur le Maire de Dremil-Lafage
- Monsieur le Maire d'Aigrefeuille

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes aux effets ci-dessus,

Dit :

- que, d'une part, les services de l'Etat seront associés à la révision simplifiée du PLU et, d'autre part, les autres personnes publiques mentionnées ci-dessus seront consultées à leur demande sur le projet de révision simplifiée du PLU,
- que les associations locales d'usagers agréées dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat en application de l'article L.121-5 du Code de l'Urbanisme ainsi que les associations agréées et mentionnées à l'article L.252-1 du Code Rural seront consultées à leur demande sur le projet de révision simplifiée du P.L.U,
- que Monsieur le Président du Grand Toulouse peut recevoir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements,
- que conformément à l'article R.123-24 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Grand Toulouse et en mairie de Pibrac durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département,
- que la présente délibération sera exécutoire dès transmission en Préfecture et accomplissement de la dernière des mesures de publicité, conformément aux articles R. 123-24, R.123-25 du Code de l'Urbanisme.

Résultat du vote :

- Pour : 68
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pierre COHEN

Délibération n° 2008-12B-ADU-13

Prescription de la révision simplifiée n°3 du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac

L'an deux mille huit le douze décembre à neuf heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	73
Présents :	55
Procurations :	13
Date de convocation :	3 décembre 2008

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aucamville	M. Gérard ANDRÉ	M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M Stéphane COPPEY	Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT	
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON	
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE	
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	M. Henri MILHEAU
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pibrac	M. Robert BON	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO	M. Robert ARTÉRO
Seilh	M. Guy LOZANO	
Toulouse	Mme Nicole BELLOUBET Mme Michèle BLEUSE M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. Pierre COHEN Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUIVIVES Mme Vincentella DE COMARMOND	

	M. Jean-Michel FABRE M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN M. Jean-Charles VALADIER	
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS	
L'Union	M. Georges BEYNEY	Mme Nadine MAURIN
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaires	Pouvoir à
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	M. Jean-Pierre VERGÉ
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Cugnaux	M. Pierre GUERIN	M. Philippe GUERIN
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Monique DURRIEU M. Philippe GOIRAND M. Pierre LACAZE Mme Dominique PY	M. Pierre COHEN Mme Michèle BLEUSE M. Joël CARREIRAS M. Antoine MAURICE M. François BRIANÇON M. Bernard MARQUIÉ M. Stéphane COPPEY Mme Martine CROQUETTE Mme Erwane MONTHUBERT
L'Union	M. Henri LEVRAT	Mme Nadine MAURIN

Délégués titulaires excusés

Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS
Toulouse	Mme Maryse JARDIN LADAM Mme Saliha MIMAR Mme Claude TOUCHÉFEU Mme Zohra ZINA-RAGGOUA

Délibération n° 2008-12B-ADU-13

Prescription de la révision simplifiée n°3 du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac

Exposé

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pibrac, approuvé le 8 Avril 2003, nécessite de faire l'objet d'une adaptation qui relève de la procédure de la révision simplifiée conformément aux articles L. 123-13 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Ce projet porte sur le déclassement de certaines parcelles identifiées comme « Espaces Boisés Classés à protéger ou à créer ». L'objectif de ce déclassement est de corriger une erreur matérielle apparue suite à l'approbation de la révision simplifiée n°1, laquelle a identifié des parcelles de lotissements « Espaces Boisés Classés à conserver ou à créer », rendant ces terrains inconstructibles. Il convient par conséquent de rétablir l'état antérieur de la réglementation sur ces parcelles du lotissement « Le Petit Mayrou ».

Il est précisé que, conformément à l'article L.300-2 et R.123.21-1 du Code de l'Urbanisme, une concertation du public sera ouverte pendant toute la durée d'élaboration du projet et jusqu'à l'approbation de ce projet par le Conseil de Communauté.

Le Maire de la commune de Pibrac sera invité à participer à l'examen conjoint prévu par l'article L. 123-18 du Code de l'Urbanisme.

Préalablement à l'approbation du projet de révision simplifiée n°2, le projet de PLU sera soumis pour avis au Conseil Municipal de la commune de Pibrac.

A l'issue de la concertation, Le Président du Grand Toulouse présentera le bilan en Conseil de Communauté qui en délibérera.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants et l'article L.300-2

Vu les articles L. 123-13 et L. 123-19 dudit Code de l'Urbanisme

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents en tenant lieu,

Considérant que la révision simplifiée du PLU de Pibrac est nécessaire afin de permettre la correction d'une erreur matérielle,

Considérant que cette révision ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,

Vu l'avis favorable du Bureau du 21 novembre 2008,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De lancer la 3ème révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pibrac conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L. 123-13 et L.123-19,

Article 2

D'engager la concertation du public prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme avec les modalités suivantes :

- mise à disposition d'un dossier descriptif déposé au siège du Grand Toulouse et en mairie de Pibrac. Ce dossier présentera les objectifs de la révision simplifiée. Il sera accompagné d'un registre afin que le public puisse y consigner ses observations éventuelles,
- informations par voie de presse, affichage ou tout autre moyen jugé utile.

Article 3

De notifier la présente délibération aux personnes publiques mentionnées aux articles L.121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Monsieur le Président du Syndicat mixte d'étude de l'agglomération toulousaine (SMEAT), chargé du S.C.O.T.
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo- SMTC)
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT),
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,

La présente délibération sera également notifiée aux personnes publiques mentionnées ci-après au titre de l'article L.123-8 du Code de l'Urbanisme :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, le Muretain
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Hers et Garonne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Axe Sud,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Save et Garonne,
- Monsieur le Maire de Pibrac
- Monsieur le Maire de Mondonville
- Monsieur le Maire de Cornebarrieu
- Monsieur le Maire de Colomiers
- Monsieur le Maire de Plaisance-du-Touch
- Monsieur le Maire de Léguevin
- Monsieur le Maire de Brax
- Monsieur le Maire de Lasserre
- Monsieur le Maire de Lévigac
- Monsieur le Maire de Lespinasse
- Monsieur le Maire de Saint-Jean
- Monsieur le Maire de Montrabé
- Monsieur le Maire de Mondouzil
- Monsieur le Maire de Mons
- Monsieur le Maire de Flourens
- Monsieur le Maire de Dremil-Lafage
- Monsieur le Maire d'Aigrefeuille

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes aux effets ci-dessus,

Dit :

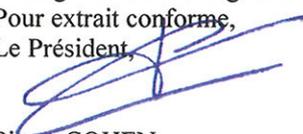
- que, d'une part, les services de l'Etat seront associés à la révision simplifiée du PLU et, d'autre part, les autres personnes publiques mentionnées ci-dessus seront consultées à leur demande sur le projet de révision simplifiée du PLU,
- que les associations locales d'usagers agréées dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat en application de l'article L.121-5 du Code de l'Urbanisme ainsi que les associations agréées et mentionnées à l'article L.252-1 du Code Rural seront consultées à leur demande sur le projet de révision simplifiée du P.L.U,
- que Monsieur le Président du Grand Toulouse peut recevoir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements,
- que conformément à l'article R.123-24 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Grand Toulouse et en mairie de Pibrac durant un mois et mention de cet affichage sera effectué dans un journal diffusé dans le département,
- que la présente délibération sera exécutoire dès transmission en Préfecture et accomplissement de la dernière des mesures de publicité, conformément aux articles R. 123-24, R. 123-25 du Code de l'Urbanisme.

Résultat du vote :

- Pour : 68
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,Le Président,




Pierre COHEN

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
2^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Pibrac, devenu
« PLU DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE PIBRAC »

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10, L.123-13 et suivants, R 123-15 et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,
- VU** la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- VU** les délibérations du Conseil Municipal du 8 mars 2007 approuvant la 1^{ère} révision simplifiée et la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de Pibrac,
- VU** la décision du Tribunal Administratif du 15 janvier 2009 désignant Madame Véronique FABRE en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 2^{ème} révision simplifiée du PLU, et demeurant 29 bis chemin du Moulin, 31850 MONTRABE,
- VU** les objectifs et les pièces du dossier de projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

APRES avoir consulté Madame Véronique FABRE, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT que la révision simplifiée du PLU est nécessaire afin de permettre la réalisation d'un bâtiment d'accueil diocésain,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du « Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Pibrac » pour une **durée de 32 jours consécutifs à compter du lundi 9 mars 2009 jusqu'au jeudi 9 avril 2009 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné Madame Véronique FABRE, ingénieur géoingénierie de l'environnement, demeurant 29 bis chemin du Moulin, 31850 MONTRABE, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier relatif à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Pibrac pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A la Mairie de Pibrac, Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, au service Urbanisme.
- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Pibrac.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de révision simplifiée du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.59.93 et des services de la commune de Pibrac au 05.62.13.48.21

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Pibrac :

- Mairie de Pibrac, Esplanade Sainte Germaine, les :
 - * **Lundi 9 Mars 2009 de 9h00 à 12h00**
 - * **Mercredi 25 Mars de 9h00 à 12h00**
 - * **Jeudi 9 Avril de 14h30 à 17h30**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par Le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur Le Maire de Pibrac dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la maire de Pibrac.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Pibrac et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la révision simplifiée du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

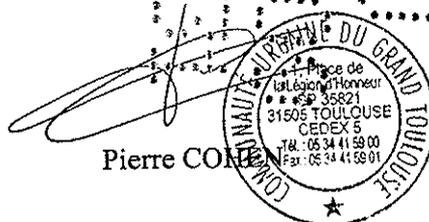
Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Pibrac

Fait à Toulouse, le 03 FEV. 2009

Le Président

Pierre COMBES



Transmis au contrôle de légalité le : 4 février 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 4 février 2009

Certifié exécutoire le : 4 février 2009

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
3^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Pibrac, devenu
« PLU DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE PIBRAC »

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-13 et suivants, R.123-15 et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,
- VU** la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- VU** les délibérations du Conseil Municipal du 8 mars 2007 approuvant la 1^{ère} révision simplifiée et la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de Pibrac,
- VU** la décision du Tribunal Administratif du 15 janvier 2009 désignant Madame Véronique FABRE en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 3^{ème} révision simplifiée du PLU, et demeurant 29 bis chemin du Moulin, 31850 MONTRABE,
- VU** les objectifs et les pièces du dossier de projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

APRES avoir consulté Madame Véronique FABRE, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une révision simplifiée du PLU afin de rectifier une erreur matérielle,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du « Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Pibrac » pour une **durée de 32 jours consécutifs à compter du lundi 9 mars 2009 jusqu'au jeudi 9 avril 2009 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné Madame Véronique FABRE, ingénieur géoingénierie de l'environnement, demeurant 29 bis chemin du Moulin, 31850 MONTRABE, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier relatif à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Pibrac pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- A la Mairie de Pibrac, Esplanade Sainte Germaine, 31820 Pibrac, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, au service Urbanisme.
- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Pibrac.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.59.93 et des services de la commune de Pibrac au 05.62.13.48.21

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Pibrac :

- Mairie de Pibrac, Esplanade Sainte Germaine, les :
 - * **Lundi 9 Mars 2009 de 9h00 à 12h00**
 - * **Mercredi 25 Mars de 9h00 à 12h00**
 - * **Jeudi 9 Avril de 14h30 à 17h30**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par Le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur Le Maire de Pibrac dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la maire de Pibrac.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Pibrac et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la révision simplifiée du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Pibrac

Fait à Toulouse, le

03 FEV. 2009

Le Président

Pierre COHEN



Transmis au contrôle de légalité le : 4 février 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 4 février 2009

Certifié exécutoire le : 4 février 2009



Michel MILLAGOU
Notaire
Rue du Cérdo BP 13
31350 Boulogne-sur-Gesse

ATTRIBUTION DE FONDS DE COMMENCE

I. - Suivant acte reçu par Maître Michel MILLAGOU, Notaire à BOULOGNE SUR GESSE, Haute-Garonne, soussigné le 9 mai 2008, enregistré et publié au bureau des hypothèques de SAINT GAUDENS le 16 mai 2008, volume 2008 P, n° 2146, contenant l'état liquidatif de la communauté ayant existé entre

M. Monsieur Michel Jean SZYMANSKI demeurant à L'ISLE EN DODON, Courrentan et Madame Fabienne Suzanne Aimée RAULET demeurant à LE FOUSSERET (31430 Haute-Garonne) Benque Sud,

il a été notamment attribué à M. Michel SZYMANSKI domicilié à L'ISLE EN DODON, sous la condition suspensive du prononcé de leur divorce,

Un fonds de commerce ambulant de primeurs, fruits et légumes dont le principal établissement est sis à 31230 L'ISLE EN DODON quartier Courrentan d'en Haut, pour l'exploitation duquel M. Michel SZYMANSKI est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de SAINT GAUDENS sous le numéro 452 173 818, comprenant la clientèle, le nom commercial (Pommes d'Apies) et l'achalandage y attachés, et le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation,

La jouissance divise a été fixée au 23 avril 2007

Ledit fonds de commerce évalué globalement à 16.000 Euros

II. - Et suivant acte reçu par le même notaire, le 18 novembre 2008, publié au bureau des hypothèques de SAINT GAUDENS, le 19 décembre 2008, volume 2008 P, n° 4972, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive ayant affecté la convention sus-énoncée, par le dépôt au rang des minutes dudit notaire d'une copie du jugement du 27 mai 2008, rendu par le Tribunal de grande instance de SAINT GAUDENS prononçant le divorce des époux.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, à BOULOGNE SUR GESSE (Haute-Garonne), en l'Office Notarial, où domicile a été élu.

Pour avis

DIVERS



OFFICE NOTARIAL
M. BURGAN
A. BENGUIGUI
R. HILTENBRAND
44, rue d'Alsace Lorraine
et 21 place Victor Hugo
31000 Toulouse

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Robert HILTENBRAND, Notaire à TOULOUSE (Haute Garonne), 44 Rue d'Alsace Lorraine, le 13 Février 2009, Monsieur Richard BAEZA, ingénieur, et Madame Michèle Marie Dominique Eliane GOEPFERT, médecin du travail, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31100), 1 Rue de la Beauce. Nés savoir : Monsieur BAEZA à ALGER ALGERIE le 23 septembre 1946, Madame GOEPFERT à TOULOUSE (31000) le 29 avril 1950, Mariés, Monsieur et Madame en premières noces sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de TOULOUSE (31000), le 30 juillet 1976. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Monsieur est de nationalité française. Madame de nationalité Française «Résidents» au sens de la réglementation fiscale, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître HILTENBRAND, notaire à TOULOUSE

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion
Le Notaire.



Etude de Maîtres
Jacques
LE BOURSICOT
et Didier VIDAL
Notaires associés
à NARBONNE (Aude)
11 et 13 Boulevard
Gambetta

Avis de changement de régime matrimonial

Information concernant les époux :

Monsieur Pierre Maurice Francis GREGOIRE, retraité, et Madame Michèle Léontine Rachel MONDINE, retraitée, demeurant ensemble à BLAGNAC (31700), 29 rue Léon Raymondis,

Nés savoir :

Monsieur GREGOIRE à LA BASTIDE-SUR-L'HERS (09600) le 24 mars 1934,

Et Madame GREGOIRE à GIVORS (69700) le 3 février 1936,

Mariés en premières noces sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BLAGNAC (31700) le 1er août 1959.

Tous deux de nationalité française.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens indivis et bien propre à ladite communauté. En cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux, il est prévu à l'acte une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux.

L'acte contenant le changement de régime matrimonial a été reçu par Maître Jacques LE BOURSICOT, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Jacques LE BOURSICOT et Didier VIDAL, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à NARBONNE (Aude), 11 et 13 Boulevard Gambetta, le 17 février 2009.

Information concernant l'opposition

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me LE BOURSICOT, Notaire susnommé.

Pour avis et mention
Me Jacques LE BOURSICOT

Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-
GARONNE

DIRECTION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES
BUREAU DU DEVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

EXTRAIT D'UNE DECISION PRISE PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le 4 février 2009, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Garonne a accordé l'autorisation sollicitée par la SCA ALTAREA en qualité de propriétaire en vue de réaliser l'opération suivante :

- Extension de 1.800 m2 de la surface de vente d'un hypermarché à l'enseigne «AUCHAN» sis à TOULOUSE, centre commercial OCCITANIA, de manière à porter sa surface totale à 14.982 m2.

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie de TOULOUSE.

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet de Muret
Loïc ARMAND

Liberté - Egalité - Fraternité

PREFECTURE DE LA HAUTE-
GARONNE

DIRECTION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'Environnement

AVIS D'INSERTION DANS LA PRESSE

Par arrêté préfectoral du 12 FEV. 2009, l'exploitation des sources radioactives que la SETMI utilise dans son établissement du 11, chemin de Perpignan à TOULOUSE, a été réglementée dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE (Direction de la sécurité civile et des risques majeurs) ainsi que dans les mairies de CUGNAUX, PORTET/GARONNE, TOURNEFEUILLE, VIEILLE-TOULOUSE et VILLENEUVE-TOLOSANE.

Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Muret,
Loïc ARMAND.



SCP LOPEZ
LANDES
Notaires
4 place du Champ
de Bellone
09290 LE MAS D'AZIL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte de changement de régime matrimonial reçu par Me Stéphane LOPEZ, le 13 février 2009, M. Laurent PANIFOUS, et Mme Agathe COURTIADÉ, demeurant à CASTAGNAC (31) La Pangée, mariés sous le régime de la communauté légale d'acquêts à la mairie de LE FOS-SAT (09) le 10 janvier 2004, se proposent de maintenir le régime de la communauté légale, mais en mettant en communauté un immeuble bâti appartenant à Mme COURTIADÉ situé à CASTAGNAC (31), cadastré section C numéro 557, 559, 562 et 564. Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de la présente parution, par exploit d'huissier, auprès Maître Stéphane LOPEZ, notaire à LE MAS D'AZIL (09290), 4 place du Champ de Bellone.

Pour unique insertion.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre TRÉMOULET, Notaire Associé de la SCP «Xavier POITEVIN, Pierre DORVAL, Pierre TRÉMOULET et Stéphanie CAUHAUPÉ», titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, le 17 février 2009, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par :

Monsieur Bernard Michel Jean DIDIER, retraité, et Madame Liliane Cécile BORJA, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31500), 67 Rue Lucien Cassagne.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

**Vous constituez votre société
Vous augmentez votre capital
Vous transférez votre siège social
Vous changez de gérant
Vous cédez votre fonds de commerce**

**Pensez
OPINION INDEPENDANTE**



AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème révision simplifiée du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Pibrac»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième révision simplifiée du «Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Pibrac», sera ouverte du lundi 9 mars 2009 au jeudi 9 avril 2009 inclus.

Ce projet de révision simplifiée a pour objectif de :

- Permettre la réalisation d'un bâtiment d'accueil diocésain.
A cet effet, Madame FABRE, ingénieur géoingénierie de l'environnement, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de révision simplifiée du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Pibrac (Esplanade Ste Germaine, 31820 PIBRAC) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Pibrac : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Pibrac :

- lundi 9 mars 2009, de 9h00 à 12h00,
- mercredi 25 mars 2009, de 9h00 à 12h00,
- jeudi 9 avril 2009, de 14h30 à 17h30.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - Révision Simplifiée n° 2 du PLU - Mairie de Pibrac - Esplanade St Germaine - 31820 PIBRAC.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Pibrac.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Pibrac.



AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3ème révision simplifiée du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Pibrac»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de troisième révision simplifiée du «Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Pibrac», sera ouverte du lundi 9 mars 2009 au jeudi 9 avril 2009 inclus.

Ce projet de révision simplifiée porte sur le point suivant :

- La rectification d'une erreur matérielle
A cet effet, Madame FABRE, ingénieur géoingénierie de l'environnement, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de révision simplifiée du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Pibrac (Esplanade Ste Germaine, 31820 PIBRAC) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de Pibrac : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Pibrac :

- lundi 9 mars 2009, de 9h00 à 12h00,
- mercredi 25 mars 2009, de 09h00 à 12h00,
- jeudi 9 avril 2009, de 14h30 à 17h30.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - Révision Simplifiée n° 3 du PLU - Mairie de Pibrac - Esplanade St Germaine - 31820 PIBRAC.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Pibrac.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Pibrac.

NOS ADRESSES E-MAIL

Ventes aux enchères : photos@lopinion.com

Rédaction : redaction@lopinion.com

Annonces légales et judiciaires :

legales@lopinion.com

COMMUNE DE FONTENILLES

AVIS AU PUBLIC

Ouverture à la concertation du public de la 2^e révision simplifiée

Par délibération du 11 février 2009, la commune de FONTENILLES a décidé de procéder à l'ouverture à la concertation du public de la 2^e révision simplifiée concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au lieu dit «Guilharet».

A cet effet, un dossier d'information et un registre d'observations sont mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le maire, Michel FUENTES, signé.

COMMUNE DE FONTENILLES

AVIS AU PUBLIC

Ouverture à la concertation du public de la 1^{re} révision simplifiée

Par délibération du 11 février 2009, la commune de FONTENILLES a décidé de procéder à l'ouverture à la concertation du public de la 1^{re} révision simplifiée concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au lieu dit «Carget».

A cet effet, un dossier d'information et un registre d'observations sont mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le maire, Michel FUENTES, signé.



AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3^e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de PIBRAC

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique, relative au projet de 3^e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de PIBRAC sera ouverte du **lundi 9 mars 2009 au jeudi 9 avril 2009 inclus**.

Ce projet de révision simplifiée porte sur le point suivant: Permettre la réalisation d'un bâtiment d'accueil diocésain.

A cet effet, Madame FABRE, ingénierie géoingénierie de l'environnement, a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de révision simplifiée du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public, à la mairie de PIBRAC (Esplanade Sainte-Germaine, 31820 PIBRAC) et au siège du GRAND TOULOUSE (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de PIBRAC, **du lundi au jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, et le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30;** au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous, au 05-34-41-92-03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de PIBRAC: **lundi 9 mars 2009, de 9 heures à 12 heures; mercredi 25 mars 2009, de 9 heures à 12 heures; jeudi 9 avril 2009, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur - révision simplifiée n° 3 du PLU - mairie de PIBRAC - Esplanade Sainte-Germaine, 31820 PIBRAC.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de PIBRAC.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de PIBRAC.



AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 3^e révision simplifiée du Plan local d'urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de PIBRAC

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique, relative au projet de troisième révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de PIBRAC sera ouverte du **lundi 9 mars 2009 au jeudi 9 avril 2009 inclus**.

Ce projet de révision simplifiée porte sur le point suivant: La rectification d'une erreur matérielle.

A cet effet, Madame FABRE, ingénierie géoingénierie de l'environnement, a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de révision simplifiée du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public, à la mairie de PIBRAC (Esplanade Sainte-Germaine, 31820 PIBRAC) et au siège du GRAND TOULOUSE (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de PIBRAC, **du lundi au jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, et le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30;** au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous, au 05-34-41-92-03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de PIBRAC: **lundi 9 mars 2009, de 9 heures à 12 heures; mercredi 25 mars 2009, de 9 heures à 12 heures; jeudi 9 avril 2009, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur - révision simplifiée n° 3 du PLU - mairie de PIBRAC - Esplanade Sainte-Germaine, 31820 PIBRAC.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de PIBRAC.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de PIBRAC.

COMMUNE DE FONTENILLES

AVIS AU PUBLIC

2^e modification du PLU Approbation de la 2^e Modification du Plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 11 février 2009, le conseil municipal a décidé d'approuver la 2^e modification du Plan local d'urbanisme.

Le dossier approuvé et modifié est tenu à disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la sous-préfecture.

Le maire, Michel FUENTES, signé.

AVIS

Par arrêté préfectoral complémentaire du 6 février 2009, la Société ECONOTRE est autorisée à utiliser des substances radioactives sous forme de sources scellées pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique sur son site à BESSIERES, visée par la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de BESSIERES ainsi que dans les mairies de BUZET-SUR-TARN, LAYRAC-SUR-TARN, LA MAGDELAINE-SUR-TARN, MIREPOIX-SUR-TARN, MONTJOIRE, PAULHAC et ROQUEMAURE (Tarn). Elle pourra être consultée sur place aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet, le sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la Haute-Garonne: Bruno ANDRE, signé.

Vie des sociétés

Divers

TERRE OVINE

24, avenue Marcel-Dassault
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 499 879 641
Agrément 10222 - APE 4623Z

CONVOCAION

Aux assemblées de section et générales

Suivant le calendrier ci-dessous: (Dans l'ordre, date, heure, assemblées section, lieux):

- 6 mars 2009, 16 heures: Section 2: LESPOUEY (65), salle polyvalente de LESPOUEY, route de Laslade, 65190 LESPOUEY.

- 9 mars 2009, 10 heures: Section 1: BRAM (11), ARTERRIS, salle du Conseil, avenue de la Gare, 11150 BRAM.

- 9 mars 2009, 9 heures: Section 3: Associé non coopérateur, ARTERRIS, salle du Conseil, avenue de la Gare, 11150 BRAM.

Les délégués de section élus sont convoqués à l'assemblée générale plénière, le 19 mars 2009 à 14 h 30, salon du Lac à Entiere, 2, avenue de Ribautte, Ecoparc, QUINT-FONSEGRIVES, 31134 BALMA CEDEX.

Assemblée générale ordinaire plénière:
Ordre du jour: Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration; lecture du rapport du commissaire aux comptes; approbation des comptes et bilan, affectation des résultats; constatation variation du capital social; renouvellement du tiers sortant du conseil; questions diverses.

Les délégués de section élus sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire plénière qui se tiendra le 19 mars 2009 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire plénière, salon du Lac à Entiere, 2, avenue de Ribautte, Ecoparc, QUINT-FONSEGRIVES, 31134 BALMA CEDEX.

Assemblée générale extraordinaire plénière:
Ordre du jour: Modification de l'article 19 (composition du conseil d'administration); cooptation de 10 nouveaux membres; adoption de la branche d'activité «exploitation en commun»; questions diverses.

Vous êtes informés que vous avez la faculté, à partir du 15^e jour précédant l'assemblée générale, de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, du rapport du conseil d'administration, des rapports du commissaire aux Comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat relatifs à l'exercice 2007/2008.

Le président: A. LAFAGE.

francemarchés.com

fréquentation du site mars 2006
1 million de pages vues
124 138 visites
57 722 visiteurs uniques
francemarchés.com
le plus grand marché de France regroupant les sites de la presse régionale

Un service spécialisé

ANNONCES LEGALES VENTES AUX ENCHERES

Pour tous renseignements, conseils, devis...

Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05.62.11.95.02



PASSEZ VOTRE ANNONCE !

dans LA DÉPÊCHE et sur LA DÉPÊCHE.fr

1 Comment faire paraître votre annonce ?

- Par téléphone : N°Azur 0 810 20 20 69 CB
- Par internet : www.ladepeche.fr
- Acheter votre annonce en ligne, règlement par CB.
- Par courrier : adressez la grille accompagnée de votre chèque (à l'ordre de Occitane de Publicité) à l'adresse suivante : La Dépêche du Midi, Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse Cedex 9
- Par fax : 05 62 11 37 32
- Dans votre agence La Dépêche la plus proche :
 - TOULOUSE : Avenue Jean-Baylet ou 46, allées Jean-Jaurès.
 - SAINT-GAUDENS : 2, place du Maréchal Juin.

2 Particuliers, rédigez votre texte ici

Un mot par case. Les coordinations et articles ne comptent pas. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone dans le texte de votre annonce.

mots supplémentaires (voir tarif)

Prix de votre bien en vente immobilière pour rubriquage

Offres et demandes d'emploi, téléphonez au 05 62 11 37 00

3 Choisissez votre formule

Tarif pour un département au choix	2 samedis + 4 semaines web	4 samedis + 4 semaines web	Mots supplémentaires	
31	IMMO	20	30	0,5
	AUTO	18	28	0,5
	BONNES AFFAIRES	7	12	0,5
47	IMMO	17	25	0,5
	AUTO	16	26	0,5
65	BONNES AFFAIRES	7	12	0,5
	IMMO	14	20	0,5
11	AUTO	15	23	0,5
	BONNES AFFAIRES	6	10	0,5

Tarifs immobiliers hors rubrique immo d'entreprises et d'affaires. Pour plus de renseignements, nous contacter au 0810 20 20 69.

Vos avantages :

- si 2 départements -25%
- si 3 départements -35%
- si 4 départements et plus -50%

4 Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

Ville

C.P.

Tél

TOULOUSE

Jean-Dominique et Marie-Luce VANNI ; Vanna GAUDRY et Patrick ROUMAGNAC ; Vilma et Claude DUMILLY ; leurs enfants et petits-enfants, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Carlo VANNI

à l'âge de 87 ans. La cérémonie religieuse aura lieu en la chapelle Pierre Ducis 92, avenue de Casselardit à Toulouse.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

ROQUEFORT-SUR-GARONNE

Les familles SATTler et BAMARD, parents, alliés et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul SATTler

survenu à l'âge de 71 ans. La cérémonie religieuse aura lieu ce jour le mercredi 18 février 2009, à 16 heures, en l'église de Roquefort-sur-Garonne.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

CORNEBARRIEU

M. et Mme Josiane MERCADIER; Jean-Noël et Maryline MARGOUET, née MERCADIER et leurs enfants; M. et Mme David MERCADIER; parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie-Andrée OURADOU

survenu le 17 février 2009 à l'âge de 90 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 février 2009 à 14 h 30 en l'église de Cornebarrieu, suivie de l'inhumation au cimetière de Cornebarrieu village. La famille tient à remercier tout particulièrement le personnel de la M.R "La Houlette" à Pibrac, pour sa gentillesse et son dévouement.

SAINT-LYS

Mme Carmen FURLANETTO, son épouse ; ses enfants, Christian et Robert ; ses belles-filles, Florence et Chantal ; ses petits-enfants, Vanessa et Rémi, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Ernest FURLANETTO

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 19 février 2009, à 15 h 30, en l'église de Saint-Lys.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

On peut enlever un général à son armée, Mais non un homme à sa volonté

CONFUCIUS (550-480 av.J.-C.)

SAINT-PAUL-SUR-SAVE

M. Adrien RODRIGO, son frère ; les familles LE ROUX, PEREZ, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Andréa RODRIGO

survenu le 16 février 2009, à l'âge de 89 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée ce jour mercredi 18 février 2009, à 15 heures, en l'église de Saint-Paul-sur-Save, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Paul-sur-Save. Remerciements par le prêtre.

S'informer : PF Labeur 31700 Cornebarrieu, Blagnac Tél. 05.61.85.27.30

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité : Hôpital local, BP 10202, 116, avenue Louis-Pasteur, 31605 MURET CEDEX.

Procédure de passation de marché: Procédure adaptée.

Objet du marché: Construction d'un entrepôt de stockage.

Caractéristiques principales: Marché de travaux.

Détail des lots:
 - LOT N°1 - VRD.
 - LOT N°2 - Gros-oeuvre.
 - LOT N°3 - Charpente métallique, couverture, étanchéité, zinguerie.
 - LOT N°4 - Menuiseries extérieures et portes sectionnelles.
 - LOT N°5 - Plâtrerie et menuiseries intérieures.
 - LOT N°6 - Peinture et sol souple.
 - LOT N°7 - Electricité et chauffage.
 - LOT N°8 - Plomberie sanitaire.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Date limite de réception des offres: 4 mars 2009, à 16 heures.

Lieu où peut être retiré le dossier: Service de la Gestion du Patrimoine de l'hôpital local, 116, avenue Louis-Pasteur, 31600 MURET, tél. 05.61.51.92.07.

Date d'envoi à la publicité: 23 janvier 2009.

Marchés entre 20 et 90.000 €

METEO FRANCE

Toujours un temps d'avance

AVIS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité : METEO FRANCE-DGT/LOG-BP45712-42, avenue Gaspard Coriolis, 31057 TOULOUSE Cedex 1

Procédure de passation: procédure adaptée

Objet du marché : Maintenance préventive et corrective des véhicules de la métropole

Retrait des dossiers : Le dossier est à retirer à Météo France-DGT/LOG-BP 45712-42, avenue Gaspard Coriolis 31057 TOULOUSE Cedex 1 ou à télécharger sur www.meteorfrance.com rubrique marchés publics.

Renseignements administratifs : Pour tout renseignement, contactez Anne FEDRIGO au 05 61 07 98 94 ou par fax au 05 61 07 94 05 ou par courriel anne.fedrigo@meteor.fr

Date limite de réception des offres : Vendredi 9 février 2009 à 16h00

Date d'envoi à la publication : Le Vendredi 23 janvier 2009



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux

Identification de l'organisme qui passe le marché: Etablissement public territorial.
 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: HABITAT TOULOUSE, Office public de l'Habitat, Monsieur Hervé KOEPEL, 27, rue Roquelaine, 31069 TOULOUSE CEDEX.
 Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
 Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur: Logement et développement collectif.

Objet du marché: Résidence L'Etoile, travaux de remise en état de salles de réunions suite à dégât des eaux.
 Lieu d'exécution: 12, rue de l'Etoile, 31000 TOULOUSE.

Caractéristiques principales

Marché unique.
 Nature et étendue: Marché ordinaire. Des options complémentaires à l'offre de base sont définies au cahier des charges.
 Durée du marché ou délai d'exécution: 4 mois.
 Autres renseignements: Le marché débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Conditions relatives au marché
 Cautionnement et garanties exigés: Retenue de garantie de 5% qui peut être remplacée par une garantie à première demande.
 Modalités de financement: Articles 86 à 111 du Code des Marchés publics Français.

Caractéristiques des prix: Prix global forfaitaire.
 Modalités de variation des prix: Actualisation.
 Une avance de 5% sera accordée dans les conditions prévues au contrat.
 Modalités de règlement des comptes: via un système de gestion informatique des marchés. Le délai global de paiement est de 45 jours.
 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché: Groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:
 - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
 - En qualité de membres de plusieurs groupements.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Selon le règlement de la consultation.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération: 60%, prix des prestations; 40% valeur technique.

Procédure
 Mode de passation: Procédure adaptée.

Conditions de délai
 Date limite de réception des offres: 17 février 2009 à 15 heures.
 Délai minimum de validité des offres: 180 jours.

Autres renseignements
 Référence du marché: o8-069.
 Renseignements complémentaires: Dossier de consultation gratuit. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé. Dématérialisation des procédures: Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis déposés par d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception. Les modalités de transmission électronique des plis sont définies dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 22 janvier 2009.

Adresses complémentaires
 Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus: REPROCOLOR - ZAC Montblanc, 8, rue Maurice-Caunes, 31200 TOULOUSE, tél. 05.61.61.49.49, fax: 05.61.61.49.48. Email: dca@reprocolor31.com ou URL: <http://www.habitatoulouse.marco-web.fr>
 Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes peuvent être envoyées: HABITAT TOULOUSE, service Accueil, 27, rue Roquelaine, 31069 TOULOUSE CEDEX. URL: <http://www.habitatoulouse.marco-web.fr>
 Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond-IV, 31000 TOULOUSE.
 Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Articles R.421-1 à R.421-7 du Code de Justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L.551-1 et R.551-1 du Code de Justice administrative pour le référé précontractuel. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deix mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).



AVIS D'ATTRIBUTION

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom, adresses et point(s) de contact: Conseil Général de la Haute-Garonne, 1, boulevard de la Marquette Cédex 9. Contact: Direction des Marchés publics, bât. B, porte 502 ou 504, F-31090 TOULOUSE, fax: 05.34.33.35.81.
 Adresse internet: Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.cg31.fr>
 Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s): Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: Non.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

Description
 Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur: Construction de la médiathèque départementale à LABÈGE - Mission d'Ordonnement, de pilotage et de coordination (Op).
 Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation: Services.
 Catégorie de service: n° 12.
 Lieu principal de prestation: le long de la rue de la Cadène, 31670 LABÈGE.
 Code NUTS: FR623.
 Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions: Construction de la médiathèque départementale à LABÈGE - Mission d'Ordonnement, de pilotage et de coordination (Op).
 Classification CPV (Vocabulaire commun pour les marchés publics): 71200000.
 Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): Oui.

SECTION IV: PROCÉDURE

Type de procédure: Ouverte.
 Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction: 1. Le coût de la mission. Pondération: 60; 2. Le temps d'intervention. Pondération: 20; 3. La valeur technique. Pondération: 20.
 Une enchère électronique a été utilisée: Non.
 Renseignements d'ordre administratif
 Type de procédure
 Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur: 0794BBAT/2008.
 Publication antérieure concernant le même marché: Non.

SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- Marché n° 732/08.
 Intitulé: Construction de la médiathèque départementale à LABÈGE - Mission d'Ordonnement, de pilotage et de coordination (Op).
 Date d'attribution du marché: 8 janvier 2009.
 Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: CRX SUD, 38, chemin du Mouils, F-31200 TOULOUSE.
 Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 42.430€ hors TVA.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires: Non.
 Autres informations:
 Date d'envoi du présent avis au JOUE: 20 janvier 2009.
 Le marché est consultable sur rendez-vous à l'adresse visée au paragraphe «Nom, adresse et point de contact».
 Procédures de recours
 Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond-IV, 31000 TOULOUSE, tél. 05.62.73.57.57, fax: 05.62.73.57.40.
 Email: supra@ta-toulouse.fr
 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: Conseil Général de la Haute-Garonne, 1, bd de la Marquette, 31090 TOULOUSE (France) tél. 05.34.33.35.81, fax: 05.34.33.35.81.
 Email: marc@cg31.fr
 Date d'envoi du présent avis: 23 janvier 2009.



AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: SA COGEMIP (Société d'économie mixte). Correspondant: Antoine DESLANDES, 54, boulevard de l'Embouchure, BP 22414, 31086 TOULOUSE CEDEX 2, tél. 05.62.72.71.29; fax: 05.61.57.23.13; courriel: antoine.deslandes@cogemip.fr, adresse internet: <http://www.cogemip.fr>
 Adresse internet du profil d'acheteur: <http://cogemip.forsup.net>
 Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
 Annonce n° 42. BOAMP: 185 A du 24 septembre 2008.
 Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence: 32767.

Objet du marché: Construction du CRERA et de vestiaires au lycée et L.P. Jolimont à TOULOUSE.
 Type de marché de travaux: Exécution.
 Lieu d'exécution: Lycée Jolimont, 44, chemin Cassaing, 31079 TOULOUSE.

Critères d'attribution retenus: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
 Type de procédure: Appel d'offres ouvert.

Attribution du marché ou du lot:
 Numéro du marché ou du lot: 11. Alimentation gaz, chaudière gaz, distribution, canalisations, pompes, radiateurs, VMC simple flux vestiaires, ventilation double flux, production EF et EC, appareils sanitaires.
 Nom du titulaire/organisme: GTVS, 15, impasse Michel-Ange, 31200 TOULOUSE, tél. 05.34.25.26.47; fax: 05.34.25.26.48.
 Montant final du marché ou du lot attribué (HT): 133.178,47 €.

Date d'attribution du marché: 28 octobre 2008.
 Nombre total d'offres reçues: 5.
 La procédure d'achat du présent avis est-elle couverte par l'Accord sur les Marchés Publics de l'OMC: Non.
 Une enchère électronique a-t-elle été effectuée: Non.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 23 janvier 2009.



AVIS D'ATTRIBUTION

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR
 1.1) Nom, adresses et point(s) de contact: SA COGEMIP (Société d'économie mixte), 54, boulevard de l'Embouchure, Bâtiment D, BP 22414, à l'attention de Antoine DESLANDES, F-31086 TOULOUSE CEDEX 2, tél. 05.62.72.71.08, e-mail: antoine.deslandes@cogemip.fr; fax: 05.61.57.23.13.
 Adresse(s) Internet: Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.cogemip.fr>; adresse du profil d'acheteur: <http://cogemip.forsup.net>.
 1.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s): Collectivité territoriale. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: Oui.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ
 II.1) Description
 II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur: Construction du CRERA et de vestiaires au lycée et L.P. Jolimont à TOULOUSE.
 II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation: Travaux.
 Exécution.
 Vous avez choisi de ne pas publier cet avis au JOUE.
 Lieu principal d'exécution: Lycée Jolimont, 44, chemin Cassaing, 31079 TOULOUSE.
 II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions: Construction du CRERA et des vestiaires au lycée et L.P. de Jolimont à TOULOUSE.
 II.1.5) Classification CPV (Vocabulaire commun pour les marchés publics): 45214200.

SECTION IV: PROCÉDURE
 IV.1) Type de procédure: Ouverte.
 IV.2) Critères d'attribution:
 IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée: Non.
 IV.3) Renseignements d'ordre administratif
 IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur: 32767.

V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: GECA BTP, 53, avenue de Palarin, F-31120 PORTET-SUR-GARONNE, tél. 05.34.51.52.50, fax: 05.34.51.52.52.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 323.564,12 € hors TVA.

- Marché n° o8/0566.
 Intitulé: Lot n°4: Couverture étanchéité.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: ATE, 8 ter, chemin de la Violette, F-31240 L'UNION.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 45.131,10 € hors TVA.

- Marché n° o8/0567.
 Intitulé: Lot n°5: Menuiserie ext. serrurerie.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: ALUFER SARL, 48, rue Voltaire, F-82000 MONTAUBAN, tél. 05.63.03.29.09, fax: 05.63.03.45.90.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 69.460 € hors TVA.

- Marché n° o8/0568.
 Intitulé: Lot n°6: Plâtrerie, isolation.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: Jacky MASSOUTIER, ZA La Mollère, F-31300 GRAULHET, tél. 05.63.42.87.00, fax: 05.63.42.87.01.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 47.586,44 € hors TVA.

- Marché n° o5/0570.
 Intitulé: Lot n°7: Faux plafonds.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: RB AMENAGEMENT, avenue Marcel-Vidal, BP 6, F-31410 SAINT-SULPICE-SUR-LEZE, tél. 05.61.90.86.65, fax: 05.61.90.86.67.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 20.656,77 € hors TVA.

- Marché n° o5/0571.
 Intitulé: Lot n°8: Menuiserie intérieure.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: COUCOU-REUX, ZI Montredon, rue de Kourou, F-31240 L'UNION, tél. 05.34.25.11.55, fax: 05.61.48.41.67.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 27.677,69 € hors TVA.

- Marché n° o8/0573.
 Intitulé: Lot n°9: Cloisons mobiles.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: ALGAFLEX SA, BP 66-RD 20, F-38140 SAINT-BAISE-DU-BUIS, tél. 04.76.67.16.50, fax: 04.76.05.83.31.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 20.311 € hors TVA.

- Marché n° o8/0574.
 Intitulé: Lot n°10: Electricité, courants forts et faible.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: STME, route de Gratentour, F-31140 PECHBONNIEU, tél. 05.61.74.44.56, fax: 05.61.74.44.56.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 90.500 € hors TVA.

- Marché n° o8/0576.
 Intitulé: Lot n°12: Revêtements sols durs et faïences.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: MO-SAILUX, 28, rue Thérèse-de-Montaugé CS 20308, F-31203 TOULOUSE CEDEX 2, tél. 05.61.44.12.04, fax: 05.61.40.49.49.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 34.913,49 € hors TVA.

- Marché n° o8/0577.
 Intitulé: Lot n°13: Revêtement de sols souples.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: CERM SOLS & revêtements-Raimu, F-31000 TOULOUSE, tél. 05.61.81.05.33, fax: 05.61.81.05.33.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 18.683,99 € hors TVA.

- Marché n° o8/0584.
 Intitulé: Lot n°1: VRD, espaces verts.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: Entreprise MALET, 30, avenue de Larrieu, Centre de TOULOUSE SUD, F-31081 TOULOUSE CEDEX 1, tél. 05.61.31.70.70, fax: 05.62.20.18.23.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 42.262,90 € hors TVA.

- Marché n° o8/0584.
 Intitulé: Lot n°3: Charpente métallique.

V.1) Date d'attribution du marché: 9 septembre 2008.
 V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué: SOPOCO-ME, 48, chemin des Palanques Sud BP, 11, F-31120 PORTET-SUR-GARONNE CEDEX, tél. 05.61.72.33.33, fax: 05.61.76.94.18.

V.4) Informations sur le montant du marché: Valeur totale finale du marché: 149.039 € hors TVA.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
 VI.1) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires: Non.
 VI.2) Autres informations: Références de l'avis Initial paru au BOAMP. Parution n°10 A, annonce n°35 du 7 août 2008.
 VI.4) Date d'envoi du présent avis: 23 janvier 2009.

COMMUNE DE LESPINASSE

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché de services récréatif, éducatif et culturel: Article 30 du CMP

Organisme: Mairie de LESPINASSE.
 Objet: Gestion et animation du secteur Enfance Jeunesse durant le temps périscolaire et les petites et grandes vacances.

Titulaire et montant du marché: Léo-Lagrange Midi-Pyrénées, bureau de la Cépière, 20, chemin du Pigeonnier de la Cépière, 31081 TOULOUSE Cedex, pour un montant de 242.860,71€.

Date d'envoi à la publication: 23 janvier 2009.

Avis publics



AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse

Prescription de la révision simplifiée n° 2 du PLU du Grand Toulouse, commune de PIBRAC
 Par délibération en date du 12 décembre 2008, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse, dans le cadre du transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu, a décidé de lancer la révision simplifiée n° 2 du PLU du Grand Toulouse, commune de PIBRAC, afin de corriger une erreur matérielle.

Il a également décidé d'engager la concertation du public avec les modalités suivantes:
 - Mise à disposition pour le public d'un dossier descriptif au siège du Grand Toulouse et en mairie de PIBRAC. Ce dossier, présentant les objectifs de la révision simplifiée, sera accompagné d'un registre afin que le public puisse y consigner éventuellement ses observations.
 - Informations par voies de presse, affichage ou tout autre moyen jugé utile.

Cette délibération est affichée en mairie de PIBRAC et au siège du Grand Toulouse.

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse

Prescription de la révision simplifiée n° 3 du PLU du Grand Toulouse, commune de PIBRAC

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse, dans le cadre du transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu, a décidé de lancer la révision simplifiée n° 3 du PLU du Grand Toulouse, commune de PIBRAC, afin de corriger une erreur matérielle.

Il a également décidé d'engager la concertation du public avec les modalités suivantes:
- Mise à disposition pour le public d'un dossier descriptif au siège du Grand Toulouse et en mairie de PIBRAC. Ce dossier, présentant les objectifs de la révision simplifiée, sera accompagné d'un registre afin que le public puisse y consigner éventuellement ses observations,
- Informations par voies de presse, affichage ou tout autre moyen jugé utile.

Cette délibération est affichée en mairie de PIBRAC et au siège du Grand Toulouse.

COMMUNE DE GENSAC-SUR-GARONNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 26 novembre 2008, le maire de GENSAC-SUR-GARONNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme;

A cet effet, Monsieur Hubert CABANIS, domicilié 6, rue des Coffres, 31000 TOULOUSE, ayant pour profession commissaire enquêteur a été désigné par le président du Tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 27 février au 30 mars 2009, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie, les 27 février 2009, de 14 h 30 à 17 heures; le 13 mars 2009, de 9 h 30 à 12 heures; le 30 mars 2009, de 14 h 30 à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan d'occupation d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-DE-COMMINGES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Article 1. - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de mise en place du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-FERREOL-DE-COMMINGES, pour une durée de 36 jours, du 22 janvier 2009 au 26 février 2009 inclusivement.

Art. 2 - Monsieur Jean SASSUS, architecte, domicilié 24, rue Alsace-Lorraine à TOULOUSE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du Tribunal administratif.

Art. 3. - Le projet de mise en place du PLU auquel est annexé le compte rendu de la réunion avec les personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de SAINT-FERREOL-DE-COMMINGES pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du 22 janvier 2009 au 26 février 2009, tous les jours de 14 h 30 à 18 heures.

Art. 4 - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les intéressés le 22 janvier 2009 et le 26 février 2009, de 14 h 30 à 18 heures.

COMMUNE DE ROQUETTES

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de 2^e modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 004 du 19 janvier 2009, Le maire de ROQUETTES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 2^e modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé.

A cet effet, Monsieur Henri GARRIGUES, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 février au 21 mars 2009, aux jours et heures habituels d'ouverture, et les samedis, de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie: le lundi 16 février 2009, de 14 h 30 à 18 heures, le vendredi 6 mars 2009, de 14 h 30 à 18 heures, et le samedi 21 mars 2009, de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire: Michel PERE7 cioné.

Vie des sociétés

Modification

RECTIFICATIF

Dans l'avis de modifications de la société BSN SERVICE CONSEIL INFORMATIQUE «BJS SC» paru le 27 janvier 2009, il convenait de lire: Le gérant est Madame Nathalie RIANI, 865, route de Narbonne, 31810 VENERQUE, remplaçant de Monsieur Jacques BRIAULT partant.

AVIS

BEDE SA, société anonyme
u capital de 300.000 €
Siège social: 4, rue de la Tuilerie
BALMA (Haute-Garonne)
RCS TOULOUSE 337 665 699

Le conseil d'administration, réunie le 8 décembre 2008, a pris acte de la décision de Monsieur Jean LE GUEN, né le 22 août 1939, à LA CHAPELLE-NEUVE (56) demeurant à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44), chemin de la Roche-Blanche, de démissionner de son mandat d'administrateur.

Pour avis: le conseil d'administration.

Votre département bouge !!!

Suivez la vie des sociétés dans la Rubrique **Annonces Légales**

LA DÉPÊCHE

Constitution,
transfert de siège,
augmentation de capital,
changement de dénomination sociale,
d'organe de gestion,
cession de parts.
Renouvellement ou remplacement de gérant.
Transformation de statut.
Convocation à l'assemblée générale annuelle

projet de scission,
fusion, absorption,
dissolution...

Cession de fonds de commerce,
contrats de location gérance...

Renseignements,
conseils, devis...
un service spécialisé et des bureaux locaux

LA DÉPÊCHE

Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02

Avis de décès

SAINT-HILAIRE

Mme Lucienne CONDET, son épouse, ses enfants, belle-fille, petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul CONDET

Né le 04 novembre 1933.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Saint-Hilaire (31), le jeudi 29 janvier 2009, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informez : PF Espace Funéraire Muret, tél. 05.61.56.09.09

LUSSAN-ADEILHAC

La famille NOIRET, parents et alliés vous font part du décès de

Monsieur Roger Pierre NOIRET

survenu à l'âge de 88 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 29 janvier 2009, à 14 h 30, en l'église de Lussan-Adeilhac.
La famille ne reçoit pas.
Ni fleurs, ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informez : PF Marty Le-Fousseret Tél 05.61.98.35.92

POINTIS INARD SAINT GAUDENS

Mme Paulette FANTUZZO son épouse; M. Mme Henri Charles FANTUZZO et leurs enfants Alexandre et Grégory, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Henri FANTUZZO

Retraité SNEAP
survenu à l'âge de 81 ans
Les obsèques seront célébrées le mercredi 28 Janvier à 15 heures en l'église de Pointis Inard

S'informez : Service PF SIVOM SAINT GAUDENS MONTREJEAU ASPET Tél: 05.61.94.17.40.

AUZEVILLE RAMONVILLE LAUNAC

Famille René DELILE, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Catherine DELILE
Née SALETTES

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 janvier 2009, à 14 heures, en l'église de Launac, suivie de l'inhumation au cimetière de Launac.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

COUFFINAL

M. et Mme Jean-Paul ARGANS et leurs enfants, parents, amis et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Raymond ARGANS

survenu à l'âge de 85 ans.
Les obsèques civiles auront lieu au cimetière de Couffinal, ce jour mercredi 28 janvier 2009, à 14 h 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*L'amour ne tue pas la mort, la mort ne tue pas l'amour.
Au fond, ils s'entendent à merveille.
Chacun d'eux explique l'autre.*

Jules MICHELET (1796-1874).

TOULOUSE GRÉPIAC

Mme Jeannine GUIOT, sa fille; M. et Mme Frédéric GUIOT et leurs enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marguerite PERRIES-CAUSSIDIÈRES

survenu à l'âge de 89 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 29 janvier 2009, à 14 h 30, en la chapelle de l'hôpital Purpan, suivie de l'inhumation au cimetière de Grépiac vers 16 h 15.

S'informez : PFM de Toulouse Tél 05.61.16.12.12

*L'étude au bord des ruisseaux,
Dans l'éternel cours de leurs eaux,
Le cours abrégé de nos vies...
Ainsi d'un cours précipité
Tous les hommes, de race en race,
S'abîment dans l'éternité.*

Abbé Pierre DE VILLIERS («Eloge de la solitude»).

FOS

M. Henri SIÉ, ses enfants et petits-enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Yolande SIÉ
Née MOUNIER

survenu à l'âge de 76 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 29 janvier 2009, à 10 heures, en l'église de Fos, suivies de l'inhumation au cimetière de Floure (31).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

COUFFOULEUX (81) SAINT-GENIÈS-BELLEVUE (31)

Les familles ROUDOLEUSSE et CASSÉ; ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Maria ROUDOLEUSSE

Les obsèques civiles seront célébrées le jeudi 29 janvier 2009, à 11 heures, au cimetière de Couffouleux.
Ni fleurs, ni couronnes.

S'informez : PF Saint-Jeannoises Tél. 05.61.35.04.05

ARBAS

Mme Jacqueline CONAN, sa fille; M. Henri CONAN, son gendre; M. Yves CONAN et Marie-Josée, Mme Annick JOUSSEAUME et Fabrice, Mlle Elisabeth CONAN, ses petits-enfants; Vincent, Benoit, Adeline, Milhan, ses arrière-petits-enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Raymonde RIBET

survenu le 27 janvier 2009, à l'âge de 95 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 janvier 2009, à 10 heures, en l'église d'Arbas.

CAUJAC

M. Robert BILLAC, son frère; les familles ROUGÉ, GAUBERT, PUJOL, FOURNIER, BLANDINIÈRES, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Yvette BILLAC

à l'âge de 79 ans.
Ses obsèques auront lieu le jeudi 29 janvier 2009, à 14 heures, en l'église de Caujac.
Adresse du deuil: chambre funéraire Marty Maurice, 3190 Auterive.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
S'informez : PF Municipales Tél. 05.61.16.12.12

CASTELGINEST

Mme Marcelle BLONDEL, son épouse; Mme Irène BLONDEL et sa famille, M. et Mme Jean-Pierre BLONDEL, M. Sylvestre BLONDEL, Mlle Patricia BLONDEL, M. et Mme Eugène BLONDEL, M. et Mme Fabien BLONDEL, ses enfants; Hantasoa (†), Mélissa, Riza, Elise, Loanne, Alexandre et Zélie, ses petits-enfants, parents et alliés ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur René BLONDEL

survenu le 27 janvier 2009, à l'âge de 73 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 29 janvier 2009, à 14 h 30, en l'église de Castelginest, suivie de l'inhumation au cimetière La Grange.
Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Saint-Jean rue Rouquette.
La famille ne reçoit pas.

S'informez : PF Barrué Saint-Jory Tél. 05.61.09.28.92

BRUGUIÈRES

Mme Lucienne LAFFONT, son épouse; M. et Mme Christian FOURNET-FAYAS; M. et Mme Hervé FOURNET-FAYAS, parents et amis vous font part du rappel à Dieu de

Monsieur Jean Germain LAFFONT

survenu le 27 janvier 2009, à l'âge de 87 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 janvier 2009, à 14 heures, en l'église de Bruguières, suivie de l'inhumation au cimetière nouveau de Bruguières.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informez : PF Aucamville Tél 05.62.75.31.75

GRATENTOUR

Mme Jeanne GIBERT née PAGÉS, son épouse; Mlle Véronique GIBERT, sa fille; ses petits-enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Gabriel GIBERT

Ancien conseiller municipal à la Mairie de Gratentour

survenu le 25 janvier 2009, à l'âge de 83 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 29 janvier 2009, à 15 h 30, en l'église de Bruguières, suivie de l'inhumation à l'ancien cimetière de Gratentour.
Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Saint-Jean rue Rouquette.

S'informez : PF Barrué Aucamville Tél. 05.62.75.31.75

Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts.

Victor HUGO (1802-1885).

TOULOUSE

M. et Mme Jean-Louis COURRECH, M. et Mme Philippe SAINT-CRICO, Mme Maryse COLOME et M. Jean FAGET, ses enfants et petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Louis COURRECH

à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 30 janvier 2009, à 15 heures, en la chapelle du centre funéraire, 2 rue Lemire à Toulouse, suivie de l'inhumation au cimetière de Cugnaux.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informez : PF Municipales Tél. 05.61.16.12.12

Aéroport de Toulouse-Blagnac
Mercredi 28 janvier 2009

Arrivée			Départ		
Provenances	Compagnies	Heures	Destinations	Compagnies	Heures
Amsterdam	KLM	11:20 - 16:45 - 22:25	Amsterdam	KLM	06:15 - 12:00 - 17:25
Antalya	PEGASUS AIRLINES	18:00	Antalya	PEGASUS AIRLINES	18:50
Breme	DLT	09:20	Breme	DLT	17:15
Bristol	EASYJET	14:10	Bristol	EASYJET	14:40
Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	11:20 - 16:35 - 22:20	Bruxelles	BRUSSELS AIRLINES	06:20 - 11:50 - 17:05
Casablanca	ROYAL AIR MAROC	11:30	Casablanca	ROYAL AIR MAROC	12:20
Clermont-Ferrand	AIR FRANCE	11:05 - 19:40	Clermont-Ferrand	AIR FRANCE	11:35 - 20:10
Fitton	FLUGGEBIET FLEHIL GMBH COO MG	09:35	Fitton	FLUGGEBIET FLEHIL GMBH COO MG	16:50
Finkenwerder	DLT	09:20 - 19:35	Finkenwerder	DLT	07:00 - 17:15
Francfort	LUFTHANSA	09:45 - 15:40 - 18:05 - 23:35	Francfort	LUFTHANSA	07:40 - 10:15 - 16:40 - 18:45
Geneve	BABOO	22:20	Hambourg	GERMANYWINGS	12:50
Hambourg	GERMANYWINGS	12:20	Lille	AIR FRANCE	06:55 - 15:45 - 20:10
Lille	AIR FRANCE	09:20 - 14:45 - 19:35	Lisbonne	TAP PORTUGAL	06:20 - 18:10
Lisbonne	TAP PORTUGAL	17:30 - 23:20	Londres-Gatwick	BRITISH AIRWAYS	07:00 - 11:20 - 18:35
Londres-Gatwick	BRITISH AIRWAYS	10:40 - 17:55 - 22:10		EASYJET	10:35
	EASYJET	10:05	Lyon	AIR FRANCE	06:50 - 08:35 - 13:50 - 17:05 - 18:10 - 20:40
	AIR FRANCE	07:50 - 09:45 - 16:20 - 17:20 - 19:55 - 21:05		EASYJET	17:55
	EASYJET	17:30		EASYJET	20:55
Madrid	EASYJET	20:30	Madrid	IBERIA	07:05 - 08:45 - 10:50 - 16:55 - 19:05
	IBERIA	09:15 - 10:20 - 16:25 - 18:35 - 23:00		ATLAS BLUE	13:55
Marrakech	ATLAS BLUE	13:05	Marseille	AIR FRANCE	06:55 - 15:20 - 19:20
Marseille	AIR FRANCE	09:35 - 18:15 - 21:50	Metz-Nancy	TWYNJET	06:45 - 20:05
Metz-Nancy	TWYNJET	08:15 - 19:35	Milan	AIR FRANCE	14:20
Milan	AIR FRANCE	13:50	Mulhouse-Bale	TWYNJET	06:35 - 17:25
Mulhouse-Bale	TWYNJET	10:30 - 21:20	Munich	LUFTHANSA	06:40 - 12:05 - 15:40 - 18:25 - 21:25
Munich	LUFTHANSA	10:55 - 15:00 - 17:40 - 20:50 - 23:30		AIR FRANCE	08:20 - 17:15 - 20:30
	AIR FRANCE	07:40 - 16:40 - 19:50	Nantes	AIR FRANCE	06:55 - 10:55 - 18:15
	AIR FRANCE	10:15 - 17:30 - 21:55	Nice	AIR FRANCE	13:50
Oran	AIR ALGERIE	12:40	Oran	AIR ALGERIE	13:50
Paris-Cdg	AIR FRANCE	06:45 - 10:55 - 14:25 - 16:45 - 19:30 - 22:05 - 22:50	Paris-Cdg	AIR FRANCE	06:30 - 07:10 - 11:00 - 13:00 - 15:55 - 18:10 - 20:50
	AIR FRANCE	07:20 - 08:00 - 08:30 - 09:00 - 09:30 - 10:00 - 11:00 - 12:30 - 13:00 - 15:00 - 16:30 - 16:00 - 16:30 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 17:45 - 18:00 - 18:30 - 18:45 - 19:00 - 19:30 - 20:00 - 20:30 - 21:00 - 21:30 - 22:00		AIR FRANCE	06:00 - 06:15 - 06:45 - 07:15 - 07:45 - 08:15 - 08:45 - 09:15 - 09:30 - 09:45 - 10:45 - 11:45 - 12:45 - 14:15 - 15:45 - 16:15 - 16:45 - 17:15 - 17:30 - 18:00 - 18:15 - 18:30 - 18:45 - 19:15 - 19:30 - 19:45 - 20:45
	EASYJET	08:30 - 12:00 - 14:25 - 17:00 - 20:55		AIR FRANCE	08:30 - 12:00 - 14:25 - 17:00 - 20:55
	AIR FRANCE	08:05 - 11:35 - 14:00 - 16:35 - 20:30	Rennes	AIR FRANCE	08:15 - 16:45 - 20:20
Rennes	AIR FRANCE	07:40 - 16:10 - 19:45	Rome	AIR FRANCE	10:05 - 15:40
Rome	AIR FRANCE				

Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Plan Local d'Urbanisme
Commune de PIBRAC

Révisions simplifiées N° 2 & 3
Examen conjoint réunion du 05 février 2009 à 14h00
- Compte rendu de la réunion -

Etaient présents :

Organismes et services extérieurs

Invitation	Participation	Représentation
M. le Préfet de la Haute Garonne	Présent	Mlle CASTILLA - DDE

Municipalité de Pibrac

M. BRISONNET	MAIRIE DE PIBRAC – ADOINT AU MAIRE
--------------	------------------------------------

Etaient en outre présents :

Mme CIPEL	GRAND TOULOUSE SERVICE ADU
M. CORRADIN	MAIRIE DE PIBRAC - SERVICE URBANISME
M. POUGET	A.U.A.T.

Etaient excusés :

Organismes et services extérieurs

Invitation	Participation
M. le Président du Conseil Régional	Excusé
M. le Président du Conseil Général	Excusé
M. le Président du SMEAT	Excusé
M. le Président de Tisséo-SMTC	Excusé
M. le Président de la Chambre des Métiers	Excusé
M. le Président de la Chambre d'Agriculture	Excusé
M. L'Architecte des Bâtiments de France	Excusé

Communes et EPCI voisins

Invitation	Participation
M. le Maire de Plaisance du Touch	Excusé
M. le Maire de Lespinasse	Excusé

Les avis communiqués pour la réunion :

- Le SMEAT
- L'A.B.F.



Révision simplifiée n° 2

Objet de la révision simplifiée : Modification de l'Espace Boisé Classé (EBC) de l'Esplanade Sainte-Germaine en vue de la réalisation d'un bâtiment d'accueil pour le Diocèse.

Les remarques :

1 - Le périmètre de l'E.B.C.

Le SMEAT et l'Etat s'interrogent sur le périmètre d'Espace Boisé Classé supprimé au regard du projet envisagé. Pourquoi l'E.B.C. n'est-il pas diminué seulement de la surface nécessaire pour la réalisation du nouveau bâtiment ?

⇒ La partie concernée de l'E.B.C. est peu boisée. La commune précise que le boisement situé le long de la voie (ancien chemin de Brax) est un boisement sans qualité particulière.

En ce qui concerne l'E.B.C. situé à l'Ouest du bâtiment projeté, il a été retenu de le maintenir au vu du projet envisagé ; cette modification sera donc intégrée dans le dossier soumis à enquête publique.

2 - L'accès au nouveau bâtiment via l'esplanade

L'Etat demande s'il ne faudrait pas supprimer l'Espace Boisé Classé situé sur la « voie » projetée pour accéder au bâtiment d'accueil du Diocèse.

La question est de savoir quelle est la fonction de la voie qui figure au projet. En effet, selon sa fonction, cela pourrait nécessiter une levée de l'E .B.C.:

- S'agit-il d'un cheminement piéton ? Si oui est-il couvert comme semble le figurer le projet ?

- S'agit-il d'une voie de desserte pour les livraisons ? Assure-t-elle une fonction pour la sécurité et l'accessibilité au bâtiment d'accueil ?

⇒ La commune doit interpellier le maître d'ouvrage du projet pour ces différentes précisions qui seront portées dans le dossier soumis à enquête publique.

Révision simplifiée n° 3

Objet de la révision simplifiée : Rectification d'une erreur matérielle ; modification d'un espace boisé classé (EBC)

Les remarques :

Rien à signaler

Levée de la séance à 15H00

Délibération n° 2009-07-URB-03

**PLU de la commune de Pibrac devenu PLU du Grand Toulouse,
commune de Pibrac : Bilan de la concertation et approbation de
la 2ème révision simplifiée**

L'an deux mille neuf le neuf juillet à quatorze heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre Cohen, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	66
Procurations :	15
Date de convocation :	3 juillet 2009

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA

	Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

	Pouvoir à	
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Colomiers	M. Guy LAURENT	M. Louis GERMAIN
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	M. Georges BEYNEY
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Launaguet	M. Henri MILHEAU	Mme Arlette SYLVESTRE
Toulouse	Mme Malika ARADJ M. Abdolkader ARIF M. François BRIANÇON Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Christine COURADE Mme Danièle DAMIN M. Etienne MORIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Gisèle VERNIOL	M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Vincentella DE COMARMOND M. Stéphane CARASSOU M. Antoine MAURICE M. René BOUSCATEL M. Joël CARREIRAS M. Roger ATSARIAS Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Jean-Michel FABRE Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Balma	M. Stéphane COPPEY
Colomiers	Mme Corine BARRERE M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA

Délibération n° 2009-07-URB-03

**PLU de la commune de Pibrac devenu PLU du Grand Toulouse,
commune de Pibrac : Bilan de la concertation et approbation de
la 2ème révision simplifiée**

Exposé

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le conseil de communauté a décidé de lancer la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac et a défini les modalités de concertation.

Cette procédure de révision simplifiée a pour objectif de déclasser une partie d'Espace Boisé Classé de l'esplanade Sainte-Germaine afin de permettre la réalisation d'un bâtiment d'accueil pour les pèlerins.

Le Président du Grand Toulouse, par arrêté du 3 février 2009, a précisé les modalités de mise à l'enquête publique.

Les mesures légales de publicité ont été accomplies, dans la presse, sur les lieux du projet et au siège du Grand Toulouse et de la commune de Pibrac.

Le projet a été notifié aux personnes publiques associées.

I. BILAN DE LA CONCERTATION

Un dossier descriptif et un registre ont été mis à disposition du public au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Pibrac à partir du 23 janvier 2009.

Aucune remarque n'a été inscrite dans les deux registres.

Une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées s'est déroulée le 5 février 2009.

II. APROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE n°2

L'enquête publique s'est déroulée du 9 mars 2009 au 9 avril 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique qu'une seule observation a été inscrite dans le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Pibrac (un avis favorable de l'Architecte du prieuré de Pibrac).

Aucune remarque n'a été inscrite dans le registre déposé au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, Madame Fabre, commissaire enquêteur, désignée par le Tribunal Administratif, a émis un avis favorable.

- Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, 4 avis favorables, ou sans observation, ont été reçus :
 - La Chambre d'Agriculture, en date du 29 janvier 2009,
 - Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), en date du 4 février 2009,
 - Le Conseil Régional, en date du 6 mars 2009,
 - Le SMEAT, en date du 6 avril 2009.

Il vous est donc proposé de tirer le bilan favorable de la concertation et d'approuver la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac tel qu'elle a été soumise à enquête publique, et jointe à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2007 approuvant la 2^{ème} modification et 1^{ère} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 relatif à l'extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 3 février 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 9 mars au 9 avril 2009 inclus,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 mars au 9 avril 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable en date du 4 mai 2009,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Pibrac en date du 17 juin 2009,

Vu l'avis favorable du Bureau du 5 juin 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De tirer un bilan favorable de la concertation et de prendre acte de l'examen conjoint.

Article 2

D'approuver la révision simplifiée n°2, du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac telle que présentée dans le dossier soumis à enquête publique

Article 3

Dit que la présente délibération, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'un affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Pibrac pendant une durée d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 4

Dit que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public, au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Pibrac et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Article 5

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la révision simplifiée du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN

Délibération n° 2009-07-URB-04

**PLU de la commune de Pibrac devenu PLU du Grand Toulouse,
commune de Pibrac : Bilan de la concertation et approbation de
la 3ème révision simplifiée**

L'an deux mille neuf le neuf juillet à quatorze heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre Cohen, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	66
Procurations :	15
Date de convocation :	3 juillet 2009

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA

	Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

	Pouvoir à	
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Colomiers	M. Guy LAURENT	M. Louis GERMAIN
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	M. Georges BEYNEY
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Launaguet	M. Henri MILHEAU	Mme Arlette SYLVESTRE
Toulouse	Mme Malika ARADJ M. Abdelkader ARIF M. François BRIANÇON Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Christine COURADE Mme Danièle DAMIN M. Etienne MORIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Gisèle VERNIOL	M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Vincentella DE COMARMOND M. Stéphane CARASSOU M. Antoine MAURICE M. René BOUSCATEL M. Joël CARREIRAS M. Roger ATSARIAS Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Jean-Michel FABRE Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Balma	M. Stéphane COPPEY
Colomiers	Mme Corine BARRERE M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Saliha MIMAR Mme Erwan MONTHUBERT M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA

Délibération n° 2009-07-URB-04

**PLU de la commune de Pibrac devenu PLU du Grand Toulouse,
commune de Pibrac : Bilan de la concertation et approbation de
la 3^{ème} révision simplifiée**

Exposé

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le Conseil de communauté a décidé de lancer la 3^{ème} révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac, et a défini les modalités de concertation.

Cette procédure de révision simplifiée a pour objectif de rectifier une erreur matérielle intervenue lors de la 1^{ère} révision simplifiée et 2^{ème} modification du PLU de Pibrac, approuvées le 8 mars 2008 : une trame correspondant à un Espace Boisé Classé s'est glissée par erreur dans le document graphique, sur un secteur non concerné par ce type de protection.

Le Président du Grand Toulouse, par arrêté du 3 février 2009, a précisé les modalités de mise à l'enquête publique.

Les mesures légales de publicité ont été accomplies, dans la presse, sur les lieux du projet et au siège du Grand Toulouse et de la commune de Pibrac.

Le projet a été notifié aux personnes publiques associées.

I. BILAN DE LA CONCERTATION

Un dossier descriptif et un registre ont été mis à disposition du public au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Pibrac à partir du 23 janvier 2009.

Aucune remarque n'a été inscrite dans les deux registres.

Une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées s'est déroulée le 5 février 2009.

II. APROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE n°3

L'enquête publique s'est déroulée du 9 mars 2009 au 9 avril 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique qu'aucune observation n'a été inscrite dans le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Pibrac, ni dans celui déposé au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, Madame Fabre, commissaire enquêteur, désignée par le Tribunal Administratif, a émis un avis favorable.

- Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, 4 avis favorables, ou sans observation, ont été reçus :
 - La Chambre d'Agriculture, en date du 29 janvier 2009,
 - Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), en date du 4 février 2009,
 - Le Conseil Régional, en date du 6 mars 2009,
 - Le SMEAT, en date du 6 avril 2009.

Il est donc proposé de tirer le bilan favorable de la concertation et d'approuver la 3^{ème} révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac tel qu'elle a été soumise à enquête publique, et jointe à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2007 approuvant la 2^{ème} modification et 1^{ère} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 relatif à l'extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 3 février 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 9 mars au 9 avril 2009 inclus,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 mars au 9 avril 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable en date du 4 mai 2009,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Pibrac en date du 17 juin 2009.

Vu l'avis favorable du Bureau du 5 juin 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De tirer un bilan favorable de la concertation et de prendre acte de l'examen conjoint.

Article 2

D'approuver la révision simplifiée n°3, du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac telle que présentée dans le dossier soumis à enquête publique.

Article 3

Dit que la présente délibération, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'un affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Pibrac pendant une durée d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 4

Dit que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public, au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Pibrac et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Article 5

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la révision simplifiée du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

